Sécurité au travail 2024 : la cimenterie de Héming récompensée et celle de Saint-Pierre-la-Cour obtient le prix Bonnes Pratiques

Mai 2025

France Ciment a décerné le Trophée sécurité à l'usine d'Eqiom de Héming (57), qui a obtenu en 2024 les meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité. Le prix spécial Bonnes Pratiques a été attribué à la cimenterie Lafarge de Saint-Pierre-la-Cour (53).

La cimenterie de Héming récompensée

France Ciment établit chaque année un bilan et récompense d'un Trophée sécurité les usines qui présentent les meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité.

Les trophées sont attribués selon les critères suivants :

- Sont éligibles au concours les usines n'ayant pas eu d'ATAA (Accident du travail avec arrêt) sur l'année écoulée, pour leur salariés, leurs intérimaires et leurs sous-traitants
- Parmi elles, sont primées les deux usines présentant les meilleurs TF2 (ATAA + ATSA - salariés + intérim) sur les 3 dernières années

Nom de l'usine	ATAA 2024	ATAA EE 2024	TF2 sur 3 ans
Héming (EQIOM)	0	0	4,5

Prix spécial Bonnes pratiques pour la cimenterie de Saint-Pierre-la-Cour

Cimenterie de Saint-Pierre-la Cour (Lafarge) : inspection d'un espace confiné par caméra 360°. Pénétrer dans un espace confiné expose à de nombreux dangers potentiels ; l'inspection préalable par caméra à 360° couplé à un phare éclairant à 360° également, permet d'apprécier la quantité de matière restante, d'éventuelles concrétions, zones de réfractaires ou croûtes menaçant de tomber, constater les avalanches de matières possibles sans y exposer le personnel.

Objectif :

- Récompenser une bonne pratique mise en œuvre au sein d'un établissement cimentier dans l'année passée pour mieux prévenir l'exposition des travailleurs à un ou plusieurs risques professionnels et optimiser ainsi leur sécurité.
- Cette bonne pratique peut recouvrir des formes diverses : une action de sensibilisation ou un programme de formation, la réalisation et la diffusion d'un document à destination de tout ou partie des travailleurs, la mise en place d'une organisation du travail ou d'une procédure à suivre pour protéger la sécurité, l'utilisation d'un outil de travail ou d'un équipement de protection individuel ou collectif nouveau voire innovant, etc.

Evaluation des candidatures et sélection du lauréat :

- Sur la base de 2 dossiers de candidature par société cimentière adhérente, notation par chaque société membre du GT Sécurité et par France Ciment de 5 critères (notation de 0 à 3) : Présentation générale, Durée de réalisation, Mise en œuvre, Innovation, Résultats attendus.

La sécurité : une valeur forte et commune à l'ensemble de la profession cimentière en France.

La Sécurité est à la fois un acte individuel et un acte d'équipe. La Sécurité doit être un engagement partagé.

Tous les mois, les directeurs sécurité des différents groupes cimentiers se réunissent pour échanger et travailler ensemble sur des problématiques communes liées à la sécurité, en vue de la faire progresser.

Dans les cimenteries, des **animateurs QSE** (Qualité, Santé, Sécurité) contribuent chaque jour à la réalisation des performances et objectifs de l'usine en coordonnant toutes les actions de prévention, de contrôle et d'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail.

Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 27/11/2026 © infociments.fr